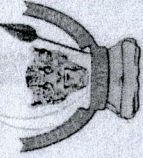


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°015/2025

A LA SOCIETE SOKIN SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/2024, conclu avec le Pouvoir Judiciaire, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-deux, septante six centimes (USD 1 088 532,76) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains sept mille six cent dix-neuf, septante trois centimes (USD 7 619,73), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 05/02/2025.

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général